

# **MAIRIE DE SEUGY**

## **COMPTE RENDU**

### **REUNION CONSEIL MUNICIPAL 9 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit le neuf mars à 20h30 heure, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame EULLER Geneviève, Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Geneviève EULLER Maire.

**PRESENTS:** Mes Geneviève EULLER, Catherine GEHAN , Mrs Michel CAHOUR, Patrice LECLAIRE, Dominique GEHAN, Jacques ALATI, Gérard COCHET, Vincent PASQUET.

**POUVOIR:** , Marie-Laure SAVY à Jacques ALATI, Patrick GAUGAIN à Patrice LECLAIRE

**ABSENT:** Marie-Laure SAVY, Valérie DELPLACE JEOFFROY, Cynthia COCAUD, Ariane COLLARD

**SECRETAIRE:** Mr CAHOUR

Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 02/03/2018

Ouverture de la séance 20 h 30

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2017**

**Approuvé à l'unanimité**

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017(résultats budgétaires de l'exercice + résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1) par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur est conforme au compte administratif de 2017

A la clôture de l'exercice 2017 , il est constaté un résultat excédentaire :

- En cession d'investissement de 88 818,66 €
- En cession de fonctionnement de : 483 883,96 €.

Le résultat cumulé du compte de gestion se solde par un excédent de :

Total investissement + fonctionnement : **572 702,62 €**

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le compte de gestion dressé par le Trésorier de Luzarches.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017**

Présentation par Monsieur LECLAIRE, 1<sup>er</sup> adjoint

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver l'exécution du compte administratif telle que présentée dans le tableau suivant

<u>Résultat de l'exercice 2017</u>	
<u>Section de fonctionnement</u>	Réalisations
Recettes	876 735,41 €
Dépenses	761 928,36 €
Résultats excédentaires de 2017	114 807,05 €
<u>Section d'Investissement</u>	Réalisations
Recettes	245 667,21 €
Dépenses	419 215,03 €
Résultats 2017 (Déficit)	- 173 547,20 €
<b>Résultat 2017 investissement + fonctionnement à la clôture (Déficit)</b>	<b>- 58 740,15 €</b>
	-
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2017 avec report 2016</u>	
<u>Section de fonctionnement</u>	Réalisations
Résultats excédentaires de 2017	114 807,05 €
Report excédentaire de N-1	494 271,15 €
Part affectée à l'investissement	- 125 194,24 €
Excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de 2017	483 883,96 €
<u>Section d'Investissement</u>	Réalisations
Résultats 2017 (Déficit)	- 173 547,20 €
Résultat reporté N-1	262 365,86 €
Excédent d'investissement cumulé à la clôture de 2017	88 818,66 €
<b>Résultat 2017 investissement + fonctionnement à la clôture</b>	<b>572 702,62€</b>

**Approuvé à l'unanimité**

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le débat d'orientation budgétaire, prévu à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget. Il constitue la première étape du cycle budgétaire imposé aux collectivités.

Au vu de ces éléments d'appréciation, la Commune de Seugy fixera ainsi les grandes orientations à venir pour l'exercice 2018. Même si un tel débat n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, la jurisprudence lui reconnaît la qualité de formalité substantielle dont l'absence entache le vote du budget primitif d'illégalité.

#### **I. Le contexte**

L'année 2017 a été marquée par les événements suivants :

- Acquisition du terrain pour l'agrandissement du cimetière et travaux de construction du mur d'enceinte.
- Mise en place d'un tableau numérique à l'école des « Châtaigniers ».
- Enfouissement des réseaux ruelle Eluy et réfection complète de l'éclairage.
- Requalification de la voirie ruelle Eluy.
- Etude de ruissèlement des eaux pluviales.

Enfin, 2018 est marquée par le travail préparatoire suivant :

### **La programmation des principaux investissements**

La programmation reprend l'ensemble des investissements programmés ou en projet et qui sont nécessaires pour répondre aux enjeux et besoins de la commune.

Sur la période 2018 les dépenses d'investissement seront relancées avec :

- Les travaux de restauration de la MDV (27 977 €)
- La requalification de la voirie rue de la Chapelle (274 930 €)
- L'enfouissement des réseaux chemins de Bertinval (89 541 €)
- L'étude pour la réfection du café « aux rendez-vous des chasseurs »
- 

Des financements extérieurs seront recherchés pour l'ensemble des projets, tant auprès du Département du Val d'Oise que de la région Ile de France ou des fonds Européens.

## **II. Etat de la dette**

### **1. Gestion de la dette sur la période 2014-2017**

Depuis 2015, la dette de la commune a été contenue afin de préserver ses capacités d'emprunt futures, notamment pour améliorer nos équipements et répondre aux nouvelles obligations.

Date	Endettement de la commune (au 01/01)	Désendettement annuel	Intérêts annuels	Capacité de désendettement
2014	452 702,47 €	48 391,16 €	19 982,09 €	1,82
2015	420 303,05 €	60 038,65 €	22 276,11 €	1,85
2016	712 215,77 €	75 098,61 €	23 593,90 €	3,30
2017	637 117,16 €	76 908,27 €	20 749,23 €	5,55

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la charge de la dette s'élève à 810 208,89 € pour les emprunts en cours qui sont respectivement :

- Construction groupe scolaire (échéance 2023)
- Contrat Rural (échéance 05/08/2018)
- Travaux Eaux Pluviales (échéance 2021)
- Construction Médiathèque (échéance 2025)
- Acquisition Bien commercial (échéance 2029)
- Enfouissement Réseaux rue de la Chapelle (échéance 2030)
- Travaux voirie rue de la chapelle + enfouissement chemin de Bertinval (échéance 2033)

L'encours est constitué de prêts à taux fixe, ne présente aucun risque, et la durée résiduelle de la dette est estimée à moins de 10 ans.

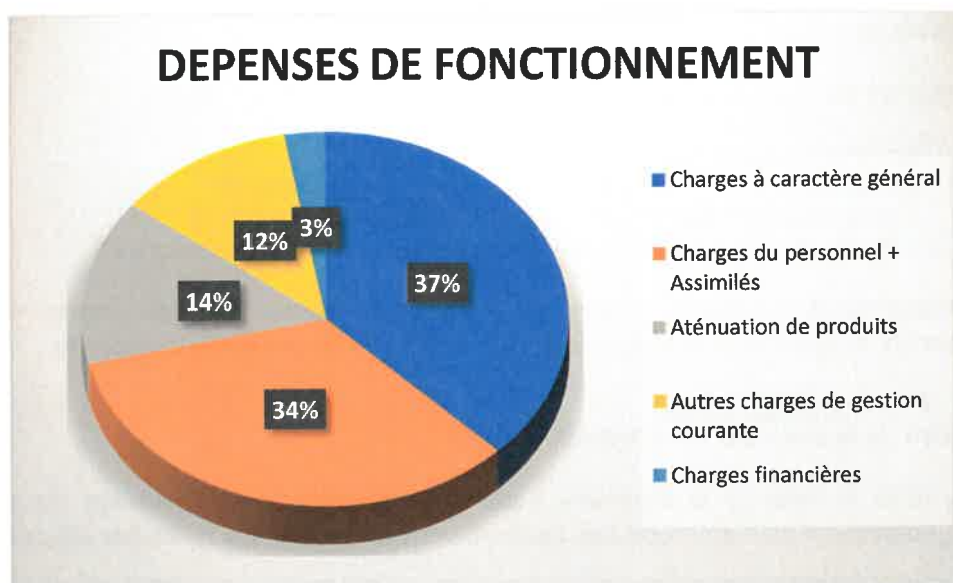
Compte tenu du montant financier des projets à venir (respect des nouvelles obligations) des arbitrages seront indispensables afin de respecter nos grands équilibres financiers.

### **2. Les conditions de financement et les perspectives en matière de gestion de la dette**

Actuellement, les conditions de financement restent assez favorables pour les collectivités locales, bien que les taux aient progressé depuis un an. Aujourd'hui, les taux fixes sur 20 ans sont encore inférieurs à 2%.

### III. Les grandes masses financières

#### V.1 Les dépenses de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement 2017		
Intitulé	Montant	%
Charges à caractère général	285 792,01 €	37%
Charges du personnel + Assimilés	257 054,79 €	34%
Atténuation de produits	108 682,00 €	14%
Autres charges de gestion courante	89 650,33 €	12%
Charges financières	20 749,23 €	3%
<b>TOTAL</b>	<b>761 928,36 €</b>	<b>100%</b>

La structure prévisionnelle du budget de fonctionnement restera similaire aux exercices précédents.

Les autres postes de dépenses fluctueront en fonction des décisions d'emprunts (dotation aux amortissements, charges financières). Les charges courantes et frais de personnel ne devraient pas connaître d'évolutions notables par rapport à 2017.

## Les dépenses liées aux ressources humaines

A la fin 2017, la commune comptait 5 agents titulaires et 4 agents en CDD dans ses effectifs dont :

- 2 adjoints techniques territoriaux titulaires
- 1 agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe école maternelle
- 1 adjoint administratif territorial titulaire
- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 adjoint technique en CDD service cantine et ménage école
- 2 adjoints animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en CDD garderie et cantine
- 1 adjoint animation en CDD garderie

2018 marque la stabilité de l'effectif de la commune, avec le recrutement de l'agent technique stagiaire pour service cantine et ménage école en remplacement du poste en CDD.

A noter un réajustement du budget du personnel en 2018 une augmentation des dépenses du personnel pour l'année 2018 sera à prévoir afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Les revalorisations de toutes les grilles indiciaires des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale faisant suite à l'application du protocole d'accord portant sur le parcours professionnel des carrières (PPCR)
- L'augmentation du SMIC
- Les augmentations des charges patronales et salariales (notamment relative aux retraites)
- L'impact du passage obligatoire au nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)
- 

### **V.2 La section d'investissement**

La structure de la section d'investissement au budget primitif 2018 devrait être différente de celle des exercices précédents.

En effet, le démarrage des travaux pour plusieurs projets va mobiliser des crédits budgétaires importants. (Requalification de voirie, enfouissement des réseaux et restauration de la MDV)

A noter que les résultats du budget 2017 permettront de financer en partie les travaux d'investissement. Ces mécanismes budgétaires visent à limiter le montant de l'emprunt.

Les recettes d'investissement à inscrire au budget 2018 devraient être principalement constituées :

- Des amortissements
- Du FCTVA
- De l'affectation du résultat 2017
- Subventions des organismes (Département, Région, DETR, PNR...)

Les dépenses d'investissement à inscrire au budget 2018 devraient principalement concernées :

- Les opérations d'équipement et les autres dépenses immobilisées
- Le remboursement du capital de la dette

### **V3 La section de fonctionnement,**

Les recettes de fonctionnement reposent :

- Taxes d'aménagement
- Taxes foncières et d'habitation
- Excédents de fonctionnement
- Dotation équipements territoires ruraux
- Dotation de l'état (Forfaitaire, Solidarité rurale, Péréquation, Taxe additionnelle)
- FCTVA
- Redevances des services périscolaires
- Revenus des immeubles

**Approuvé à l'unanimité**

**ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION DU CAFE « AU RENDEZ-VOUS DES CHASSEURS »**

Suite à une entrevue concernant la restauration de la façade du café avec Monsieur Philippe Meurant, qui a établi un cahier des charges trois propositions d'honoraires pour ce projet ont été faites, deux cabinets ont répondu, et après étude des dossiers il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer l'étude de la maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture Aurélie Rouquette pour un montant total HT de 6250 €, soit 7500 € TTC. Il est également demandé d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette opération et à effectuer toutes les demandes de subventions auprès des différents organismes.

**Approuvé à l'unanimité**

**LECTURE DES DIA**

Section B n° 1464 et 1465

Section B n° 0435, 1362, 1363, 0437, 0439, 0440.

**POUR INFORMATION**

Un devis de la société Bourson a été demandé pour ajouter dans le cimetière un second colombarium, la société nous propose un devis pour un monument de 9 cases pour un montant total HT de 3096 € soit 3715.20 TTC

**COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 20.

SEUGY, le 09/03/2018

Le Maire  
Geneviève EULLER

